



Sommaire du Numéro de Juin ;

La communion fréquente pour les jeunes gens. — Plan d'Instruction eucharistique : la sainte Messe : son efficacité pour les défunts. — L'Archiconfrérie de l'Agrégation et l'Exposition mensuelle. — Sujet d'adoration : le Caractère Sacerdotal. — L'heure hebdomadaire d'adoration et nos paroissiens. — Notre-Dame du Très Saint Sacrement. — Nouvelle révision des Rubriques du missel et du bréviaire. — Un nouveau Directeur diocésain.

La Communion fréquente pour la jeunesse.

Nous n'apprenons rien à personne en disant qu'en dehors des noviciats religieux, des séminaires et de quelques établissements chrétiens (maisons d'éducation et œuvres de jeunesse), le plus grand nombre des jeunes gens, depuis quinze ans jusqu'au mariage, se laissent entraîner au courant des passions mauvaises et vivent habituellement en état de péché mortel.

La chasteté est-elle donc impossible ailleurs que dans ces pieux asiles ? N'y a-t-il pas un remède à ce mal affreux ?

Il est hors de doute que le remède existe ; mais il est également certain qu'il n'y en a qu'un seul : c'est la réception très fréquente du Sacrement de l'Eucharistie.

En principe, nous sommes tous d'accord sur l'efficacité du remède comme sur la réalité du mal. Comment donc se fait-il que dans la pratique nous ne poussions pas davantage nos jeunes gens à en user ?

Car enfin, si c'est un moyen auquel rien ne supplée, une

condition *sine qua non* de la persévérance à cet âge, nous devons bien convenir qu'il y a une obligation rigoureuse pour les curés d'en avertir leurs jeunes paroissiens, dussent-ils ne pas tenir compte de cet avis ; comme il y a une obligation pour les directeurs des collèges et des pensionnats de déclarer à leurs élèves, au moins aux plus âgés, que la confession et la communion mensuelles sont *ordinairement insuffisantes* pour résister aux assauts des passions, corriger les habitudes vicieuses, prévenir les rechûtes, en un mot vivre dans la grâce du bon Dieu.

Que ne faisons-nous pas pourtant pour conjurer cet irrémédiable malheur de la perte des âmes ! Avec quel zèle la plupart des curés et des directeurs, sinon tous, ne recommandent-ils pas la dévotion au Sacré Cœur et à la sainte Vierge, le scapulaire, la médaille miraculeuse, les confréries, le rosaire et une foule d'autres pratiques destinées à faire violence à la miséricorde divine et à arracher à l'enfer les pauvres pécheurs ?

Mais, quand il s'agit de ce gage suprême et universel des bénédictions célestes, de cette communion fréquente, qui non seulement sauverait nos ouailles, mais les conduirait à la sainteté, à peine en donnons-nous le conseil ; et le plus souvent nous croyons devoir le restreindre à un tout petit nombre de personnes pieuses.

On dit : c'est impossible de l'obtenir. Voilà une affirmation qui a contre elle la foi, la raison et l'expérience. A-t-on jamais essayé, persévéré surtout dans les premiers essais ? Chose singulière ! il arrive parfois que c'est dans les paroisses les plus chrétiennes qu'on voit le moins d'hommes et de jeunes gens s'asseoir chaque dimanche à la sainte table : preuve que ce n'est point la difficulté qui arrête les pasteurs des âmes, mais simplement l'usage, un préjugé, le plus frivole prétexte. Nous connaissons plus d'un curé qui peut dire de ses paroissiens avec vérité : " J'en obtiens tout ce que je veux. " En effet ils viennent en foule aux offices, assistent aux sermons du carême, aux exercices du mois de Marie, manifestent en toute circonstance leurs sentiments religieux. A qui persuadera-t-on que dans de telles paroisses, en continuant à entourer les jeunes gens de soins spéciaux après leur première communion, on ne puisse déterminer quelques-uns d'entre eux à s'approcher des sacrements toutes les semaines ? Il est pourtant presque inouï qu'on le fasse. Les meilleurs communient cinq ou six fois dans l'année, les autres à Pâques et peut-être le jour de l'Adoration perpétuelle. — Mais, mon cher Curé, qui vous

donnez tant de peine pour les diriger, les retenir, les préserver, les éclairer, que ne les amenez-vous au Maître, à Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Vous auriez dès lors sur eux un si grand ascendant ! Ils vous donneraient de si grandes consolations ! Vous trouveriez soudain si facile de détruire les abus qui affligent encore votre âme sacerdotale ! Ces cabarets mal tenus, cette salle de danse, dont, malgré tous vos efforts, vous ne parvenez pas à purger votre paroisse, voulez-vous que les portes s'en ferment d'elles-mêmes ? Donnez à vos jeunes gens d'autres plaisirs en échange de ceux qu'ils doivent sacrifier, les joies célestes de l'union avec Jésus pour occuper dans leur cœur la place des satisfactions sensuelles : *faites-les communier*, et le redoutable problème sera résolu : vous aurez sauvé la jeunesse.

Combien n'est-ce pas plus vrai pour les maisons d'éducation ! Quelle facilité d'y établir la pratique de la communion hebdomadaire ; et avec elle, quelle transformation dans l'esprit de la maison, dans les mœurs de la jeunesse qui s'y abrite ! Nous pourrions citer un pensionnat de deux cents élèves, où la communion mensuelle était réglementaire, comme en beaucoup d'endroits. L'aumônier était convaincu qu'on ne pouvait obtenir d'avantage ; c'eût même été folie, pensait-il, de vouloir changer cet ordre : la maison marchait si bien, les jeunes gens étaient tous des anges !... Vint un prêtre qui sans rien imposer, se contenta d'annoncer que chacun avait désormais liberté pleine et entière de satisfaire sa dévotion. Tout en priant les supérieurs de s'assurer, par un contrôle indirect, de l'exactitude des moins fervents, il remplaça de fait l'article du règlement par la grande règle catholique : " On se confesse quand on veut, et on communie quand le directeur dit de le faire. " Nous croira-t-on ? En moins de trois mois, la pratique de la communion hebdomadaire était presque générale, et elle l'est encore. Quelle erreur et quel préjudice pour les âmes dans ce parti-pris de ne vouloir pas même essayer d'un moyen si facile, si efficace, répétons-le, si nécessaire, tandis que la méthode de la réception des sacrements une fois le mois, à jour et heure fixes pour tous, laisse croupir une infinité de jeunes gens dans le péché, rend indéracinables les habitudes déjà contractés et devient souvent funeste aux plus pieux eux-mêmes, qu'elle frustre des secours spirituels dont ils ont besoin pour s'élever au degré de perfection auquel Dieu les appelle !

On dit encore : Pour faire communier si souvent les jeunes gens, il faut les préparer. C'est très vrai ; mais est-elle si diffi-

cile, cette préparation ? L'expérience prouve qu'un jeune homme montre bien plus de bonne volonté pour se rendre digne de la communion hebdomadaire, qu'il n'en apporte pour la communion mensuelle ; de même qu'on obtient bien plus facilement de lui la fidélité à la première qu'à la seconde. Et n'est-ce pas déjà une admirable disposition pour communier, dans un siècle comme le nôtre, que cet héroïque courage de se présenter au confessionnal et à la sainte Table, toutes les semaines, à l'âge de dix-huit ans ?

Nous permettra-t-on, en terminant, une réflexion, quelque hardie qu'elle soit peut-être ? Nous la faisons avec d'autant plus de franchise que nous avons moins d'autorité pour trancher la question, et que nous conformons pleinement d'avance notre manière de voir au jugement de nos maîtres et de nos pères dans la foi. Il nous semble qu'on n'insiste pas assez dans les grands séminaires sur cet effet capital de la communion fréquente, au point de vue de la chasteté. On la montre trop exclusivement comme l'apanage des personnes pieuses, comme une sorte de récompense accordée à une vertu laborieusement acquise ; on ne dit pas, autant qu'il le faudrait, qu'elle est le remède souverain et indispensable dans les tentations de la chair, le préservatif unique des chûtes honteuses, *mis à la disposition de tous les fidèles* par notre divin Sauveur. Avec cette idée erronée et incomplète qu'il emporte du séminaire et que nos vieilles théologies françaises ne lui confirment que trop, le jeune prêtre en arrivant dans une paroisse, ne songe même pas à mettre en honneur, dans la masse des fidèles, la fréquente communion ; il estime qu'il n'est ni prudent ni possible d'y pousser des âmes encore sujettes à beaucoup d'imperfections et de faiblesses ; il attend des dispositions plus saintes qu'il ne rencontrera jamais ; et, tandis que quelques rares dévotes se rassasient du Pain des anges, le reste de son pauvre peuple meurt de faim !

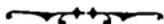
En résumé : efforçons-nous d'inculquer à nos pénitents un grand esprit de foi, de les former aux vertus chrétiennes ; et, tout en faisant ce premier travail, exhortons-les, les jeunes gens surtout, à la communion hebdomadaire. Sans doute, nous ne persuaderons pas tous nos paroissiens ; mais infailliblement, avec du zèle et de la persévérance, nous formerons un noyau de *servants chrétiens*, que le respect humain et la persécution ne parviendront plus à nous ravir, tandis qu'avec notre système actuel nous perdons tout et nous préparons à nos églises, dans un avenir peut-être très prochain, un *affreux désert*.

Parochi partes erunt fideles crebro adhortari ut...etiàm quotidie hoc Sacramento alende et nutriende animæ curam non abjiciant. Cathech. rom.

Tracts au Clergé.



Plan d'Instruction Eucharistique



La Sainte Messe : Son efficacité pour les défunts.

“ Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans.”

(Machab. XII, 43.)

Quand nous parlons des défunts auxquels la sainte Messe est appliquée, il ne s'agit point des âmes des saints déjà couronnés dans le ciel : ils sont en possession de la gloire qu'ils se sont acquise par leurs vertus et leurs travaux et ce n'est qu'accidentellement et non substantiellement que le saint Sacrifice peut accroître cette gloire.

Il ne s'agit pas non plus de ceux qui sont déjà condamnés à l'enfer : pour ceux-là il n'y a plus de rémission ni même de soulagement. Leur malheureux sort est définitivement fixé, et jamais la Justice de Dieu ne permettra à la miséricorde de faire quelque chose en leur faveur. La Messe pour eux est inutile, et ce serait une faute de l'offrir à leur intention,

Le saint Sacrifice ne peut donc profiter qu'aux âmes du Purgatoire, indiquons *comment* et dans quelle *mesure* il le fait.

I

Ce que peut la sainte Messe pour les âmes du Purgatoire.—Elle est le plus puissant moyen de les soulager, dit la Théologie : *Inter omnia mortuorum suffragia quantum ad liberationem defunctorum excellit Eucharistiæ oblatio, per manus sacerdotum Ecclesiæ ministrorum.* (Biel. In can. Missæ.)

C'est qu'en effet la sainte Messe est :

1. Le sacrifice de Jésus-Christ, la reproduction de sa mort, l'effusion mystique de son Sang dont la voix éloquente a tant de pouvoir

sur le cœur de Dieu. C'est n'est plus, comme au temps de Judas Machabée, des taureaux et des boucs immolés en l'honneur du Dieu vivant, mais c'est la Victime sainte par excellence, Jésus-Christ vrai Fils de Dieu.

2. *La possession de l'Eglise : ce n'est plus un particulier, quelque saint qu'on le suppose, qui offre ce divin sacrifice, mais c'est l'Eglise elle-même du Christ. Oui, l'Eglise a le pouvoir de s'emparer ainsi du Sang divin pour éteindre les feux du Purgatoire ; tel est l'enseignement du Concil de Trente : " Si quelqu'un dit que ce Sacrifice ne peut être offert pour les vivants et pour les morts, qu'il soit anathème."*

Quel trésor inépuisable dans cette divine oblation qui, dit l'Imitation, " honore Dieu, réjouit les anges, édifie l'Eglise, aide les vivants, procure le repos aux morts."

II

Comment la sainte Messe secourt les âmes du Purgatoire.—Elle le fait en adoucissant leurs souffrances, et en abrégant leurs peines.

1. *Elle adoucit leurs peines*, selon cette prière de la sainte Eglise au Canon de la Messe qui demande pour elles à Dieu *locum refrigerii, lucis et pacis*.

Locum refrigerii, un rafraîchissement contre les tourments de la peine du *sens*. " Le feu qui les torture, dit saint Thomas, est si cruel que le feu le plus ardent n'est en comparaison qu'un feu en peinture." Saint Bernard affirme que ces flammes sont si cruelles qu'on peut les croire identiques à celles de l'enfer, sauf quant à la durée. " Et ne dites pas, dit saint Césaire d'Arles, qu'après tout, ce feu s'éteindra, car les souffrances qu'il fait endurer surpassent tout ce qu'on peut ici-bas voir, sentir, imaginer de plus douloureux."

Or le Sang de Jésus est comme une rosée bienfaisante qui se répand sur ce lieu brûlant, chaque fois que le prêtre le verse sur l'autel et le présente à Dieu le Père comme une offrande satisfaisante pour tous les péchés,—Dieu se laisse émouvoir, et sa Miséricorde diminue la peine que les malheureuses âmes devaient subir pour leurs péchés. Quelle joie pour ces pauvres êtres souffrants ! qu'on pense à celle du voyageur dans les sables brûlants du désert, dévoré par la soif, qui rencontre enfin une source vive sous un peu d'ombrage.

Lucis. Le Purgatoire est un lieu de ténèbres, c.-à.-d. où on ne peut jouir de la splendeur de la gloire de Dieu : c'est ce qu'on nomme la

peine du *dam*. Les âmes du Purgatoire connaissent Dieu, elles comprennent le bonheur qu'elles auront à l'embrasser et à l'aimer dans l'éternité, et elles se sentent retenues loin de lui. — Ce supplice dépasse autant la peine du sens, que l'âme surpasse le corps : car cette peine du *dam* est proprement le supplice de l'âme.

Mais quand l'Hostie rayonnante est offerte pour elles, elles voient se lever enfin à l'horizon le grand jour de la beauté et de la splendeur de Dieu. Leur nuit devient de moins en moins obscure, et elles sentent approcher le moment où elles seront réunies à Celui qu'elles ont tant aimé sur la terre. Quel bonheur pour l'exilé quand il aperçoit enfin le rivage de la patrie auquel il pourra bientôt aborder ?

Pacis. Le Purgatoire est un lieu de trouble. L'âme, comprenant enfin la malice du péché, est brisée à la vue des fautes qu'elle a commises si facilement, dont elle s'est repentie si imparfaitement. Elle est vraiment broyée par la contrition. — Quand le Sacrifice divin est offert sur l'autel, quand la victime qui efface tous les péchés est présentée au Père céleste, alors un rayon de paix descend dans ce lieu de gémissements ; l'âme, pleinement résignée à ses souffrances, appelle la douleur à elle pour être plus tôt purifiée ; elle se sent consolée, parce que son Père lui a pardonné.

2. La Sainte Messe abrège leurs peines.

a) La captivité des âmes dans la terrible prison du Purgatoire peut durer bien des années ; elle peut durer même des siècles ; elle est proportionnée à la grandeur des dettes contractées envers Dieu par leurs offenses. On comprend alors quelle joie elles éprouvent quand elles voient ce long supplice abrégé. La sainte Messe est une rançon, un prix infini versée entre les mains de la divine Justice pour diminuer le temps qu'elles devraient passer dans les flammes. Le Sang d'un Dieu, le Sang rédempteur, le Corps adorable du Sauveur des hommes, quels précieux moyens de rachat !

b) Une pieuse tradition, approuvée par les Souverains Pontifes et remontant à S. Grégoire-le-Grand, nous apprend qu'on obtient sûrement la délivrance d'une âme du Purgatoire si, pendant trente jours consécutifs, on fait célébrer la sainte Messe à son intention. Dieu s'est plu à attester, par plusieurs révélations, la réelle efficacité de ces suffrages.

c) Une vertu spéciale est attachée aussi aux messes dites à un autel privilégié : elles jouissent d'une indulgence plénière applicable au défunt pour qui l'on célèbre. Ce privilège est ou *personnel*, c-à-d. appartenant à la personne du prêtre qui peut en jouir partout, — ou *local*, c-à-d. attaché à l'autel même soit par une concession du St Siège, soit en vertu de quelque circonstance, v. g. quand se fait à cet autel

l'Exposition du Saint Sacrement aux XL Heures.

Conclusion. Ce qui assure l'efficacité du saint Sacrifice pour les défunts, c'est que :

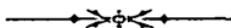
1. Il opère indépendamment des dispositions de celui qui le fait offrir, et du prêtre qui l'offre : ce qu'on ne pourrait dire des prières ou autres bonnes œuvres faites à l'intention des morts.

2. Il ne rencontre pas d'obstacle de la part des âmes du Purgatoire : elles sont en état de grâce et elles sont prêtes à recevoir la part que Dieu leur destine dans les mérites et les satisfactions du saint Sacrifice.

Imitons la piété de St Pierre Damien. Dans sa jeunesse, il fut exposé à toutes les rigueurs de la pauvreté ; et un jour qu'il trouva un écu, loin d'en profiter pour soulager sa misère, il le porta à un prêtre, le priant de célébrer une messe pour le repos de l'âme de son père.



L'Archiconfrérie de l'Aggrégation et l'Exposition Mensuelle.



L'Œuvre se propage vigoureusement, et de tous côtés nous arrivent des demandes d'inscription suivies de longues listes de noms. Pendant ces deux derniers mois le nombre d'inscriptions s'est élevé à plus de 700.

Nous constatons avec plaisir qu'elle commence à s'organiser dans les paroisses sous cette forme solennelle et régulière de l'*Exposition Mensuelle*.

Car les efforts individuels sont presque nuls, s'ils ne se réunissent pour former un corps solide et puissant. — Ainsi donc, que dans toutes les paroisses où le nombre d'adorateurs le permet, on établisse l'Exposition mensuelle ; les seules conditions sont les suivantes :

1. Obtenir l'autorisation de l'Ordinaire pour faire un jour par mois l'Exposition du Très Saint Sacrement.

2. Faire inscrire au Centre de l'Œuvre le nom de la paroisse ainsi que le nom du patron.

Quant au jour, au temps d'Exposition, et quant aux exercices, on se conforme aux circonstances plus favorables des lieux.

Un exercice à suggérer ici, est l'Heure solennelle d'adoration avec prédication et chants alternés tous les quarts-d'heure. Il est très goûté partout, et c'est une excellente manière de terminer une journée d'adoration.

L'autre élément d'organisation consiste dans la *Garde d'Honneur*. — Pour cela on divise les Agrégés de la paroisse en groupes qui se succèdent aux pieds du Très Saint Sacrement.

C'est une conséquence presque nécessaire de l'Exposition : car elle permet d'assurer un concours de fidèles toujours constant devant le Saint Sacrement exposé.

Que l'Archiconfrérie s'organise donc de plus en plus dans les paroisses, et elle y produira des fruits plus nombreux pour la gloire de l'Eucharistie et la sanctification des âmes.

Voici, par exemple, ce qu'on nous écrit d'une paroisse où l'Exposition mensuelle se fait tous les mois :

Le nombre d'heures d'adoration de nos Agrégés a été de 820. Grâce en soient rendues à Notre-Seigneur au Saint Sacrement !

L'Œuvre est de plus en plus aimée et plus en plus populaire. Le dernier jour d'adoration publique, premier vendredi du mois, a été comme les précédents, un jour de gloire et de triomphe pour le divin Roi de l'hostie.

La paroisse est actuellement en retraite, depuis le 6 jusqu'au 13. J'espère que Notre-Seigneur aura pour agréable ces témoignages de réparation et d'amour que nous lui avons offerts comme préparation à ces pieux exercices spirituels.

Un autre Prêtre-adorateur nous écrit :

Je suis heureux de constater que l'œuvre de l'Adoration des prêtres va en augmentant et que dans bien des paroisses, les fidèles s'y unissent en entrant dans l'Archiconfrérie. Je me propose de faire quelque chose pour ma paroisse en ce sens là : je veux l'adoration au moins une fois le mois.

L'heure hebdomadaire d'adoration et nos paroissiens.



L'heure d'adoration hebdomadaire qui est la pratique fondamentale de notre Association a pour but principal et premier la sanctification personnelle du prêtre en le rapprochant de la source de toute grâce, Jésus Christ dans l'Eucharistie. Mais ce serait se tromper étrangement que de croire que là se bornent les avantages et les fruits de ce salutaire exercice. Comment, en effet, oublier et laisser sans profit ces chères

ouailles qui tiennent tant de place dans le cœur du pasteur ?

Elles ont leur profit dans ces prières ferventes que leur père en Jésus-Christ verse abondamment aux pieds du Saint Tabernacle pour chacune des âmes qui lui sont confiées. Et s'il est vrai que la prière doit toujours précéder les œuvres pour que celles-ci soient saintes, salutaires et fécondes, ne peut-on pas dire que le prêtre à l'adoration agit davantage dans cet apostolat par la prière que dans tout autre genre d'apostolat ?

Elles ont aussi le profit de l'exemple. Un pasteur aurait beau s'évertuer à démontrer par des discours éloquentes la nécessité et les avantages de la fréquentation de Jésus-Christ en l'Eucharistie ; si lui, le premier ne vient pas s'agenouiller au pied du saint autel, et commencer lui-même par rendre à Notre-Seigneur les devoirs qui lui sont dûs, sa parole est nécessairement froide, sans entrain et sans conviction, ce qui veut dire nulle. Tandis que le plus simple entretien d'un prêtre qui sait confirmer sa parole par ses actes et qui le premier a goûté aux suavités eucharistiques, outre le prestige que donne la piété personnelle, communiquera aux auditeurs une chaleur incomparable.

Enfin, l'heure d'adoration peut avoir un avantage plus grand encore si l'on veut bien suivre ce simple conseil :

Avertissez vos paroissiens que vous ferez l'adoration devant le Tabernacle ouvert, tel jour et à telle heure chaque semaine.

Invitez tous ceux qui sont libres, en particulier les enfants des écoles à se joindre à vous, en leur montrant la nécessité et les avantages de cette visite à Notre-Seigneur.

Pendant l'heure d'adoration, faites alterner la méditation avec la récitation à haute voix de prières, ou de considérations pieuses, ou même avec le chant de quelques cantiques.

Vous trouverez un riche recueil de prières eucharistiques dans le *Manuel de piété eucharistique*. (1)

Vous pouvez être assurés, — car l'épreuve en a été faite souvent, — que vous aurez du succès auprès de vos fidèles : et si votre invitation est chaleureuse et renouvelée de temps en temps, un grand nombre répondra à votre appel.

Par là aussi, on nous épargnerait bien souvent des plaintes comme celle-ci : " J'ai bien de la peine à être exact à mon heure d'adoration, il suffit que j'y sois, semble-t-il, pour qu'on vienne me déranger. " Si tout le monde connaît votre heure

(1) Un fort volume de 620 pages. — S'adresse au Bureau des Œuvres eucharistiques. — Prix : broché, 50 c. ; relié, 75 c.

d'adoration, et si c'est un exercice public, on saura respecter ce temps sacré.

Laissons parler ici deux de nos confrères qui, dernièrement, nous ont appris ce qui se fait dans leur paroisse.

C'est d'abord un de nos plus anciens associés qui nous dit :

Depuis que je fais partie de l'Association des Prêtres-Adorateurs, j'ai toujours fait mon heure d'adoration avec mes paroissiens, le vendredi soir, et je n'y ai jamais manqué.

Je considère que le seul moyen d'être exact, c'est de faire l'heure publiquement et à une heure fixe. Je n'ai jamais été dérangé. Généralement, il assiste un grand nombre de personnes. C'est le meilleur moyen d'entretenir la piété, vous ne pouvez trop conseiller ce moyen.

On nous écrit de St Pascal de Kamouraska :

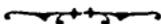
“L'heure d'adoration s'est faite en cette paroisse chaque vendredi soir de décembre et de janvier en compagnie de 50 à 75 paroissiens, avec lesquels il y eu chants et lectures appropriées.”

Un autre confrère nous dit :

“J'ai la douce consolation de voir une soixantaine de paroissiens faire toutes les semaines leur heure d'adoration.”

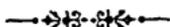
Désormais, nous publierons dans les Annales toutes les communications qui nous viendront à ce sujet et nous garderons dans un registre le nom du confrère et de la paroisse où se fera l'heure d'adoration en commun. — Daigne la bénédiction du Christ eucharistique consoler pasteurs et troupeaux !

Le Congrès eucharistique de Bruxelles



Le prochain Congrès eucharistique international se réunira dans la ville de Bruxelles sous la haute présidence de Son Eminence le cardinal Goossens, Archevêque de Malines. Il convenait que ces séances solennelles en l'honneur de la Sainte Eucharistie fussent tenues en cette grande ville qui est à la tête de tant d'œuvres catholiques et qui a vu s'accomplir dans ses murs un des plus glorieux miracles du Très Saint Sacrement. Nous prions pour que ces réunions soient de brillantes manifestations en l'honneur de Notre-Seigneur et qu'elles contribuent puissamment à répandre partout la connaissance et l'amour de son divin Sacrement.

Notre-Dame du Très Saint Sacrement



Cette dévotion si légitime et si douce a été accueillie avec empressement, non seulement par nos pieux Associés, mais aussi par NN. SS. les Evêques, qui ont bien voulu l'encourager par leurs bénédictions, et par des concessions d'indulgences. Le *Petit Messager* a reproduit plusieurs des lettres de nos vénérés Pasteurs à ce sujet. Nous sommes heureux de citer aujourd'hui une Circulaire de S. G. Mgr. Laflèche, exhortant son clergé à adopter et à répandre cette forme de culte si glorieuse à la divine Mère :

Dans quelques-unes de mes circulaires précédentes, et lors des retraites ecclésiastiques je vous ai recommandé plusieurs fois d'avoir une ardente dévotion à Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, et de travailler à la développer parmi les fidèles au moyen de la fréquente communion, et surtout par celle du premier vendredi du mois.

C'est aussi dans le but d'encourager cette belle et salutaire dévotion envers l'Eucharistie, et en vue de la développer de plus en plus parmi les prêtres et les fidèles que je permettais dernièrement l'exposition solennelle du St Sacrement pour le premier vendredi de chaque mois, persuadé que les âmes pieuses, sincèrement dévouées à Notre-Seigneur, trouveraient là une excellente occasion pour le dédommager un peu par leurs adorations, des outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de son amour, de la part de tant de mauvais chrétiens.

Aujourd'hui je désire placer cette dévotion sous les auspices de la sainte Mère de Dieu, invoquée sous le titre de *Notre-Dame du Très Saint Sacrement*. Marie en effet, n'a-t-elle pas une place dans la dévotion au St Sacrement, elle qui a été associée à tous les mystères de Jésus ?

Ce nouveau titre est celui que le vénérable Père Eymard, avant de mourir, a choisi pour résumer tous les rapports qui attachent Marie à l'Eucharistie. Je vous engage donc à pratiquer et à répandre parmi vos fidèles l'invocation suivante :

Notre-Dame du Très Saint Sacrement, mère et modèle des adorateurs, priez pour nous qui avons recours à vous ! et à la suite de plusieurs vénérables évêques, j'accorde de grand cœur 40 jours d'indulgence à tous mes diocésains chaque fois qu'ils la réciteront avec piété.

NOUVELLE REVISION DES RUBRIQUES

DU BREVIAIRE ET DU MISSEL

(suite)

IX. De Commemorationibus.

N. 11 Quando contingit fieri plures Commemorationes, *illa semper præponantur. quæ ad Officium pertinent, cujuscumque sit ritus; exceptis illis, quæ ab Officio, de quo agitur, nunquam separantur, uti de sancto Paulo Apostolo in Cathedra sancti Petri, etc., prout in Rubricis specialibus suo loco dicitur. Deinde servetur hic ordo: 1. De Dominica privilegiata, 2. de die Octava, 3. de Duplici majori, 4. de Duplici minori, ad instar Simplicium redactis, 5. de Dominica communi, 6. de die infra Octavam Corporis Christi, 7. de Semiduplici, 8. de die infra Octavam communem ad simplicem ritum pariter redactis, 9. de Feria majori vel Vigilia. 10. de Simplici.*

X. De Translatione Festorum.

N. 1. Si aliquod Festum Duplex occurrat in Dominicis Adventus, et in Dominicis a Septuagesima usque ad Dominicam in Albis inclusive, in Vigilia et Festo Nativitatis Domini, in die Circumcisionis, in Festo ac tota Octava Epiphaniæ, in Feria quarta Cinerum, in tota majori Hebdomada, et in infra Octavam Paschæ, in Ascensione Domini, in diebus a Vigilia Pentecostes usque ad Festum Sanctissimæ Trinitatis inclusive, in Festo Corporis Christi et ejus die Octava, in Festo Sacratissimi Cordis Jesu, in Festis Immaculatæ Conceptionis, Annuntiationis et Assumptionis beatæ Mariæ Virginis, in Nativitate sancti Joannis Baptista, in Festo sancti Joseph Sponsi ejusdem beatæ Mariæ Virginis, sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, ac omnium Sanctorum, transfertur in primam diem Festo duplici vel semiduplici non impeditam, exceptis tamen Festis Nativitatis sancti Joannis Baptista, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, quæ in die Octava Corporis Christi et in Festo Sacratissimi Cordis Jesu celebrantur: excepto quoque Festo quocumque solemniori alicujus loci, quod in propria tantum Ecclesia, etiam in aliquibus ex supradictis diebus occurrens, scilicet in Dominicis secunda, tertia et quarta Adventus, et Quadragesimæ, Dominica Septuagesimæ, Sexagesimæ et Quinquagesimæ, et diebus infra Octavam Epiphaniæ (ut in Rubrica de Commemorationibus dictum est) et excepto Festo primario solemniori in Festo Sacratissimi Cordis Jesu, celebratum.

Iisdem comprehenduntur regulis alia Festa duplicia, quorum translationi in toto anni decursu locus non superest. *Festa tamen duplicia minora, quamquam non sint Doctoris Ecclesiæ, si quotannis a digniori Officio impediuntur, reponuntur in prima die libera, tamquam in propria sede perpetuo recolenda.*

N. 5. *Festum tamen semiduplex, si quotannis ab Officio digniori impeditur, reponitur in prima die libera, tamquam in propria sede perpetuo celebrandum, uti de Duplici minori superius cantum est.*

N. 6. At si omnia fuerint Duplicia, vel omnia Semiduplicia, fiat de digniori, seu solemniori, *videlicet, de Festo potioris ritus præ alio ritus inferioris, de primario præ secundario, aut, iisdem primariis vel secundariis, de digniori ratione personæ, aut, in paritate dignitatis de fixo præ mobili, aut, denique, ceteris paribus, de magis proprio præ minus proprio* : et quæ Duplicia minoris solemnitatis sunt, si trans ferri valeant, transferantur : aliter de eis, quemadmodum de Semi duplicibus, fiat commemoratio *aut penitus omittantur*, juxta superius explicata.

N. 7. Si plura Festa duplicia ex iis quæ transferri possunt, transferenda sint, quod est magis solemne semper prius transferatur et pri-celebretur : alioquin si sunt æqualia, unum ante aliud transferatur eo ordine quo erant celebranda in propriis diebus : *quod etiam servabitur in Festis duplicibus minoribus, et semiduplicibus perpetuo impeditis.*

Un nouveau Directeur Diocésain.

Nous lisons dans une Lettre circulaire adressée par Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, au clergé de son diocèse, en date du 13 avril dernier :

J'ai nommé M. Hilaire Marceau, curé de N. D. de Laterrière, Directeur diocésain de l'Association des Prêtres-Adorateurs.

Je vous exhorte à vous enrôler tous dans cette milice dont le but est de consoler le cœur de Jésus des outrages qu'il reçoit et des délaissements qu'il éprouve dans le Sacrement de son amour. Rien de plus digne d'un cœur vraiment sacerdotal. Une heure par semaine passée en compagnie de Jésus pour réparer les profanations des mauvais chrétiens, pour obtenir la conversion des pécheurs et la correction des abus : voilà le moyen le plus efficace à la disposition d'un pasteur pour transformer une paroisse et la rendre vraiment chrétienne.

COTISATIONS RECUES

Nos. 43 : \$ 1.00 — 366 : \$ 0.20 — 381 : \$ 1.00 — 412 : \$ 1.00 — 517 : \$ 1.00 — 624 : \$ 1.00 — 749 : \$ 1.00 — 756 : \$ 1.00 — 841 : \$ 1.00 — 842 : \$ 1.00 — 1052 : \$ 1.00 — 11⁹¹ : \$ 1.00 — 1191 : \$ 0.40.

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES.

Plusieurs confrères malades. — Le Noviciat du T. S. Sacrement et plusieurs vocations eucharistiques. — Quelques confrères et leurs paroisses dans des difficultés très pénibles. — Des grâces de lumière et de constance spécialement recommandées. — La construction de plusieurs églises. — Un grand nombre d'intentions particulières.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 901 à 1000, de vouloir bien célébrer durant le mois de Juin, la messe prescrite pour les Associés défunts.